



COMMUNE DE GENTHOD

INFO DECHETS

TOURNEE DES ENCOMBRANTS JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

En prévision de la prochaine levée des déchets encombrants, nous rappelons que sont pris en charge les objets volumineux comme les meubles, matelas, engins de sport, tapis, ustensiles de cuisine, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut être jeté avec les ordures ménagères du fait de sa grande taille. Ces objets sont à déposer la veille au soir.

Sont exclus :

- les déchets provenant d'une activité commerciale ou industrielle ;
- les encombrants issus de démolitions ou rénovations de bâtiments ;
- les débarras complets d'appartements, de caves, de greniers, de boxes de stockages ou de locaux ;
- les luminaires, déchets spéciaux (peintures, solvants, pneus, batteries de voiture, etc.), vêtements, chaussures, papiers, cartons, livres ;
- tout objet faisant partie intégrante de l'immeuble (portes, fenêtres, carrelage, parquet, éviers, lavabos, etc.) ;
- les objets électriques, électroménagers ou électroniques, informatiques.

Les déchets spéciaux et électriques/électroniques sont à apporter dans un espace de récupération (ESREC), tel que celui des Chânats, à Bellevue.

Par ailleurs, nous précisons que les voies listées ci-après ne sont pas incluses dans la tournée ; les habitants concernés peuvent déposer leurs encombrants, soit aux écopoints (y compris celui des Troiselles), soit au bord des chemins et routes situés à proximité (cf. plan au verso).

- Chemin de la Petite-Voie
- Chemin des Troiselles
- Chemin de la Fouine
- Chemin de la Fauvette
- Chemin des Hauts-de-Genthod
- Chemin de la Pralay (entre le chemin des Chênes et la route de Rennex)
- Chemin de Champ-Vovan
- Chemin de la Caracole
- Chemin du Dézalley (entre le chemin de la Cressonnière et le chemin des Rousses)
- Route de Collex (entre le chemin des Rousses et la route de Saugy)

En comptant sur votre collaboration, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Les Autorités communales

